

Le Relais

Supplément Relais n° 88

Institut d'Histoire Sociale CGT-FAPT

2 juillet 1990 : la loi Rocard/Quilès



Siège social :
263, rue de Paris
Case 545 -
93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Journal fédéral n°317 Avril-Mai 1990

© Centre des archives CGT-FAPT

SOMMAIRE

30 ans après : Serge Lottier – Patrick Bourgeois [Page 2](#)

Quelques repères chronologiques :
Maurice Desseigne [Page 3](#)

La CGT face au projet Quilès : une bataille totale
Maryse Dumas [Page 6](#)

Quand l'action de la CGT
malmène la communication officielle :
Alain Gautheron [Page 16](#)

Interview de Christian Mathorel :
Secrétaire Général CGT Fapt [Page 20](#)

30 ans après, Pourquoi ce numéro spécial ?

© Centre des archives CGT-FAPT



Il y a 30 ans, de 1988 à 1990, dans les PTT, une bataille a eu lieu dont l'enjeu était le devenir de l'un des plus anciens Services Publics de notre pays. Elle a marqué et marquera profondément l'histoire des luttes et de l'affrontement capital/ travail dans notre pays. L'historique du processus pour que le capital arrive à ses fins, décrit par Maurice Desseigne, nous en rappelle les moments forts en page 3.

Mais pourquoi ce numéro spécial trente ans après ?

30 ans après, c'est le recul nécessaire pour commencer à travailler historiquement un fait précis, c'est à dire ne pas rester sur le témoignage ou le récit global.

30 ans après, ça permet, pour la première fois, à deux secrétaires généraux, acteurs directs⁽¹⁾ et en première ligne de cette dure bataille contre la loi Rocard Quilès, de s'exprimer non pas en tant que témoins mais en tant qu'historiens.

Ils livrent leur analyse dans un registre différent mais complémentaire. Maryse Dumas revient avec précision et pédagogie sur les choix stratégiques et les débats qu'ils ont suscités, l'évolution du rapport de force à chaque moment clé de la bataille en page 6.

Alain Gautheron aborde un sujet qu'il connaît bien, la communication de la Fédération, il la décortique face à celle de Quilès, en fait un outil de combat en page 16.

En filigrane, dans ces deux contributions, le rôle de l'organisation apparaît comme étant celui qui fait vivre le débat dans les structures syndicales, parmi les syndiqués et le personnel, c'est à dire la démocratie syndicale et ouvrière, et le renforcement de l'outil indispensable pour les luttes : La Fédération.

Enfin, le secrétaire général actuel Christian Mathorel, qui

a vécu la bataille comme jeune agent des lignes. Il répond à une interview en page 20, sur son vécu de cette séquence, et nous donne sa vision face aux réalités et enjeux d'aujourd'hui et de demain.

A la lumière de ce que nous connaissons maintenant de l'évolution et de la situation du secteur des activités postales et de télécommunications, les contributions permettent, en particulier pour les actrices et acteurs d'aujourd'hui, d'avoir un regard sur la façon dont les enjeux ont été formalisés à l'époque. Elles mettent aussi en évidence que l'argumentation, les propositions et les motivations de la Fédération pour combattre la loi Quilès se vérifient complètement 30 ans après : démembrement, privatisation, précarisation des emplois, suppression de garanties statutaires et sociales, etc.

Ce Relais spécial, bien que traitant du passé, se veut par son contenu un outil pour la réflexion, tourné vers le présent et l'avenir

Il chasse toutes idées de fatalisme et souhaite aider à faire grandir un syndicalisme de classe, revendicatif, démocratique, rassembleur, ouvert à des pratiques adaptées à la situation et au rapport de force réel du moment, là où se construit l'avenir jour après jour.

Pour cela, il ne s'agit pas de se figer sur le passé, mais d'essayer de relater les espérances de celles et ceux qui l'ont construit par leurs luttes, car elles sont les nôtres.

Serge Lottier,
Patrick Bourgeois



Quelques repères chronologiques

L'historique du processus de privatisation des PTT a déjà fait l'objet de plusieurs études publiées dans notre revue⁽¹⁾. Qu'il nous suffise donc d'en rappeler les points forts, en observant que les attaques ont été conduites selon deux axes : retirer ce service public du champ de l'administration d'État pour en faire une source de profits privés et, parallèlement, diminuer les droits et garanties du personnel pour réduire ses capacités de résistance. C'est sur ce second axe que porte la première grande attaque, menée par De Gaulle lui-même, qui abroge la loi du 19 octobre 1946 (le statut des fonctionnaires) et la remplace par l'ordonnance du 4 février 1959, permettant notamment de modifier des dispositions du statut par décret, hors le contrôle du Parlement. Ensuite les coups se succèdent.

- Avril 1967** Simon Nora remet à Georges Pompidou un rapport sur les entreprises publiques dans lequel il préconise que celles-ci fassent l'objet d'une « *gestion stricte* » afin de devenir « *rentables* ».
- Octobre 1967** Valéry Giscard d'Estaing, ministre des Finances, dépose un amendement à la loi de Finances 1968 visant à séparer les télécommunications du reste des PTT et à créer une « *Compagnie Générale du Téléphone* ».
- 1970** Robert Galley, ministre des PTT, qui a créé en 1969 les « *sociétés de financement* »⁽²⁾, déclare : « *Si une règle du statut me gêne, je m'efforcerai de la faire sauter* ». Au cours de la même année, il met en place des « *réformes de structures* » destinées à faciliter l'évolution vers un statut de type entreprise nationale ou office. Il fait étudier un nouveau statut du personnel amputé de la plupart des droits et garanties du statut des fonctionnaires.
- Janvier 1974** Son éphémère successeur, Hubert Germain, publie dans *Le Point*, au moment de son départ, un « *testament* » dans lequel il développe les mêmes orientations.
- Février 1974** Le Rapport Corrèze sur « *la gestion du service public du téléphone* » se prononce en faveur d'un « *établissement public des télécommunications* »⁽³⁾.
- Septembre 1974** La fédération CGT des PTT rend public un document confidentiel intitulé « *Projet de statut du personnel dans le cadre d'un office des PTT* » dont le contenu met le feu aux poudres et conduit à la grande grève d'octobre-novembre 1974. Sa puissance et sa durée obligent le secrétaire d'État aux PTT, Pierre Lelong, à s'engager à « *maintenir le statut actuel de l'administration des PTT en préservant son unité* » et à « *maintenir intégralement l'ensemble des personnels de l'administration des PTT à l'intérieur de la Fonction Publique, avec tous les droits et garanties contenus dans le statut général* »⁽⁴⁾.
- Si un coup d'arrêt est ainsi porté au processus, les partisans de la privatisation ne désarment pas pour autant et les rapports (Guichard, Racine, Ripert, Nora-Minc ...) se succèdent sur le même thème : adapter le statut du personnel des PTT aux exigences d'une gestion privée.

1. Citons notamment : « *Services publics : quelques repères historiques* », Serge Lottier, *Le Relais* n° 30 – juin 2006. « *Les grandes étapes de l'attaque contre le statut des fonctionnaires et celui des PTT* », Maurice Desseigne, *Le Relais* n° 63 – Juillet 2014. « *L'Europe veut-elle la fin du service public ? Retour sur le processus de démantèlement des services publics (années 1990-2000)* », Alain Gautheron, *Le Relais* n° 82 – avril 2019.

2. Lire *Le Relais* n°68 – Octobre 2015.

3. Lire *Le Militant* de juin-juillet 1974, Serge Lottier : « *A propos des conclusions de la Commission de contrôle parlementaire* ».

4. Lire « *La grande secousse* » supplément au *Relais* n°24, publié par l'IHS-CGT-PTT en novembre 2004.

Septembre 1974 (suite)

Les pressions viennent également de l'Europe où la Commission travaille, avec le soutien actif de tout le patronat européen, à la mise en œuvre généralisée de la déréglementation sur le modèle des États-Unis.

Ce n'est pas un hasard si l'attaque porte en priorité sur le secteur des télécommunications, qui génère des profits bien supérieurs à ceux de la Poste⁵. Dès le 1^{er} septembre 1980, la CEE fait, concernant les télécommunications, trois « *recommandations* », qui sont en fait des directives, adressées à la CEPT (Conférence Européenne des Administrations des PTT). Le but est d'harmoniser les services et les marchés en matière de télématique, de créer un marché européen des terminaux et d'ouvrir les marchés publics des télécommunications. Outre les conséquences sur le statut et sur les garanties du personnel, la CGT pointe un des effets prévisibles : l'arrivée en force des géants américains sur le marché européen.

A l'intérieur des PTT, les directions ne restent pas inactives. La Direction Générale des Télécommunications publie un dossier sur « *les familles professionnelles des télécommunications* » tandis que le directeur de la Direction du Personnel et des Affaires Sociales, Jacques Daucet, transmet aux organisations syndicales un projet allant dans le même sens et prenant en compte la revendication de « *nouvelles classifications* » portée par la CFDT.

10 mai 1981

L'arrivée de la gauche au pouvoir provoque un espoir que le vote, en 1984, du nouveau statut des fonctionnaires, élaboré par le ministre Anicet Le Pors, va conforter.

Mais la fédération CGT des PTT, tout en se félicitant de cette avancée, estime qu'à l'intérieur même de cette administration, des forces existent, qui vont tenter d'en limiter la portée.

1984/1985

Vigilance justifiée : en juin 1984, le ministre des PTT, Louis Mexandeau, rend public un rapport connu sous le nom de « *Rapport Chevallier* », élaboré avec le concours de la CFDT, préconisant la sortie de la Poste de la Fonction publique, la privatisation d'une partie importante de ses services et l'éclatement de la cohérence nationale du réseau postal.

Tandis que de tous côtés (médias, Cour des Comptes, Sénat...) les appels à la « *déréglementation* » se multiplient, en décembre 1985, Mexandeau fait adopter à la hâte, avec le concours de FO, de la CFDT et de la CFTC, une réforme des structures des PTT qui, sous prétexte de faire face à cette déréglementation, crée en fait les conditions pour accélérer la privatisation.

Dans son Rapport Économique annuel 1984-1985, la CEE fait ce constat : « *Les efforts de démantèlement ou de réduction des réglementations existantes entrepris par les gouvernements ont montré qu'il était difficile en pratique de ne pas atteindre les couches les moins protégées sur le marché du travail et de ne pas détériorer le climat des relations industrielles à l'occasion des négociations sur la flexibilité* », et le rapport de conclure cyniquement : « *Même en prenant en compte ces effets, de tels efforts doivent cependant être poursuivis* » !

1986

Après les élections législatives du 16 mars 1986, la droite revient au pouvoir. Jacques Chirac est nommé Premier Ministre dans le cadre de la cohabitation. En août, Gérard Longuet, le nouveau ministre des PTT, rend public un projet de privatisation des PTT assortie de la sortie du personnel du statut de la Fonction Publique.

La CGT appelle immédiatement à l'action et parvient, en s'appuyant sur sa campagne auprès des usagers sur le thème « *PTT, publiquement vôtres* », à impulser un très fort mouvement ponctué par les grèves des 15 et 22 septembre et du 1^{er} octobre, qui débouche sur la très puissante grève du 15 octobre (200 000 grévistes) à laquelle FO et la CFDT ont dû finalement s'associer⁶.

Longuet doit retirer son projet et reconnaît publiquement qu'il s'est « *planté* ».

Mais les pressions continuent au niveau européen.

5. Mais la CEE ne manquera pas de s'intéresser à ce secteur à partir de 1992 avec la publication du « *Livre vert sur le développement du marché unique des services postaux* ».

6. Les réactions au projet Longuet sont très largement décrites dans l'ouvrage d'Alain Gautheron « *Du bulletin officiel à la communication d'entreprise* » (pages 103 à 113) publié en supplément à *Résonnances*, la revue de l'UFC-CGT-PTT – Avril 1998.

1987

La CEE publie un Livre vert sur « *le développement du marché commun des services et équipements des télécommunications* », dans lequel elle formule dix orientations visant toutes à libéraliser le marché de ce secteur. Au cours des années suivantes, de nombreuses directives seront prises en application de ces orientations⁽⁷⁾.

Mai 1988

La gauche regagne les élections législatives et François Mitterrand nomme Michel Rocard Premier ministre et Paul Quilès ministre des Postes et Télécommunications et de l'Espace.

De l'espace, Quilès va s'en donner pour gérer l'héritage de son prédécesseur. Il va en avoir besoin pour agir dans deux domaines :

- l'opinion publique qui, malgré les campagnes de la CGT, est loin d'avoir conscience de ce qui se prépare,
- le personnel, que des forces opposées s'efforcent d'influencer.

De ce côté, le ministre peut compter sur l'essentiel des cadres dirigeants qui constituent l'ossature des deux directions générales : les ingénieurs des télécommunications et les administrateurs des PTT.

Les premiers se reconnaissent majoritairement dans l'AIT (Association des Ingénieurs des Télécommunications) qui, depuis 1961, s'est donné pour objectif de « *briser la structure des PTT, donner leur autonomie aux télécommunications et les transformer en une entreprise nationale* »⁽⁸⁾.

Quant aux seconds, leur association, l'Association des élèves et anciens élèves de l'ENS-PTT (plus connue sous le nom d'Amicale des Brevetés), à laquelle la plupart d'entre eux est adhérente, a accompagné sans broncher une évolution portée par les ministres successifs, sans prendre en compte le fait que celle-ci allait les laisser sur le bord du chemin⁽⁹⁾.

Côté syndicats, c'est bien entendu la CGT qui est son opposant le plus déterminé et le plus constant. Mais tel n'est pas le cas des autres organisations.

La CFDT, recentrée depuis 1978, a reçu, en septembre 1979, l'adhésion en bloc de la FNT (Fédération Nationale des Télécommunications), organisation spécifique à la branche Télécom, ce qui n'a pas manqué de renforcer ses positions séparatistes. Elle ne s'est pas contenté d'accompagner le processus de déréglementation. Elle lui a apporté activement sa contribution. Ainsi, au printemps 1986, elle a engagé une grande campagne en faveur de la sortie du personnel du titre II du statut (Fonction Publique d'État) et de son rattachement à un titre V... qui n'existe pas !

Au niveau des cadres, la CGC-PTT, dès son congrès d'avril 1973, s'est prononcée pour « *la séparation de la Poste et des Télécommunications, la suppression du Ministère des PTT et la sortie des personnels de la Fonction Publique* ».

Quant à FO-PTT, malgré son opposition affichée à ce type d'orientation, les liens de nombre de ses adhérents avec le Parti Socialiste et les efforts déployés par Quilès pour les séduire permettront rapidement de neutraliser toute velléité de riposte.

Enfin la CFTC, dont le poids est négligeable, s'est contentée de suivre les événements sans peser sur leur évolution.

Maurice Desseigne

7. A noter que ces pressions ne suscitent aucune réaction de la part de la CFDT (ce qui s'explique) pas plus que du côté de FO, comme si tout ce qui vient de l'Europe ne saurait être critiqué...

8. Voir le témoignage de Maurice Du Mesnil, ancien président de l'AIT, in *Les PTT se transforment 1970-1990*, ouvrage édité par la FNARH en 2016. Les présidents qui ont succédé à Maurice Du Mesnil n'ont pas dévié de cette ligne.

9. Ainsi, lorsqu'aux 17^e journées d'étude de l'Amicale, en octobre 1979, le ministre Norbert Ségard leur demande « *d'ouvrir des barrières qui, jusqu'à présent, vous ont protégés* », les dirigeants de l'Amicale n'hésitent pas à répondre positivement à cet appel au suicide collectif.

La CGT face au projet QUILÈS : une bataille totale !

18 mois, c'est en tout et pour tout ce qu'aura duré la bataille pour contrecarrer le démantèlement et l'affaiblissement des garanties statutaires du personnel préconisés par la réforme Quilès des PTT. La première rencontre de la fédération CGT des PTT avec Hubert PRÉVOT, chargé par le ministre de « mener un débat public sur le rôle et la place des Postes et Télécommunications dans la vie économique et sociale du pays », a lieu le 17 janvier 1989.

La loi QUILÈS est promulguée le 2 juillet 1990. Elle met fin dès le 1^{er} janvier suivant au statut d'administration d'État des PTT, sépare la Poste et France-Télécom, transforme chacune de ces administrations d'État en « opérateurs autonomes de droit public » et engage une réforme des classifications pour distancier le statut du personnel du statut général des fonctionnaires, première étape vers la convention collective de droit commun pour tous les nouveaux recrutés.

18 mois d'une extrême densité, qui ont concentré des choix stratégiques essentiels pour la fédération CGT des PTT, 18 mois inoubliables pour toutes celles et tous ceux qui ont lutté, 18 mois aux répercussions innombrables dont les effets sont encore visibles aujourd'hui.

Maryse DUMAS

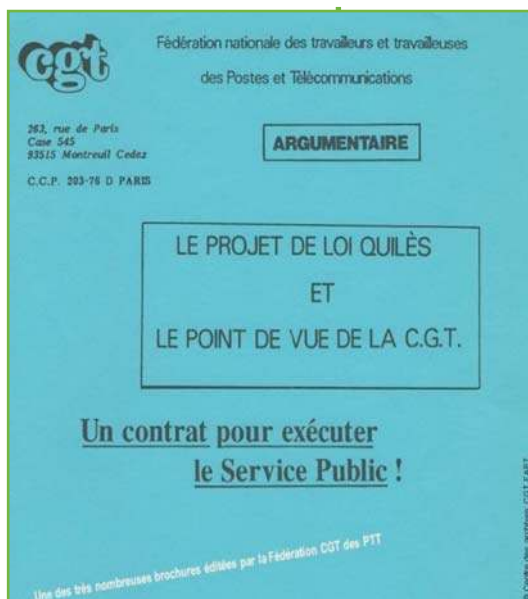
6

A partir de 1980, une vague néolibérale déferle sur la planète

Aucune lutte ne peut réellement se comprendre en dehors de son contexte. Celui de la fin des années 1980 marque le triomphe du libéralisme. Margaret THATCHER devient 1^{re} ministre de Grande Bretagne en 1979. Son intransigeance vis-à-vis, entre autres, du conflit des mineurs, a raison de la puissance des syndicats britanniques. Aux USA, Ronald REAGAN prend les rênes de l'offensive. La Chine se convertit à « l'économie socialiste de marché » en novembre 1980, tandis que l'URSS lance son offensive en Afghanistan, comme un chant du cygne avant son démantèlement en 1991. « // n'y a pas d'alternative », c'est le crédo du néolibéralisme triomphant qui s'impose dans les états européens et dans les institutions internationales. Les mêmes recettes s'appliquent partout. Les États réduisent leurs dépenses sociales, privatisent les entreprises publiques et dérèglent à tout va.

En France, François MITTERRAND est réélu pour un deuxième septennat en 1988, après une cohabitation de deux ans avec la droite, pendant laquelle celle-ci a tenté de démanteler les PTT mais « s'est plan-tée », selon l'expression du ministre en charge d'y parvenir, Gérard LONGUET, du fait de l'importante mobilisation du personnel. Les années MITTERRAND sont celles des reniements quant aux engagements et aux valeurs collectives qui avaient nourri la montée de la gauche au pouvoir. François MITTERRAND réussit à faire croire que « le tournant de la rigueur de 1982 » n'est qu'une parenthèse alors qu'il met en avant les valeurs libérales de « l'esprit d'entreprise », de l'affairisme et de l'individualisme. Dans le même temps, s'organisent la montée et la banalisation du Front National et de son « chef » Jean-Marie LE PEN.

En juin 1988, François MITTERRAND nomme Michel ROCARD, premier ministre. Celui-ci est un tenant de la « deuxième gauche », celle qui, depuis des années, veut se démarquer de la culture marxiste de la gauche historique, du « jacobinisme » et de « l'État Providence » censés être ses références. Basée sur la social-démocratie et le réformisme, la deuxième gauche admet un capitalisme régulé. Elle valorise le « dialogue » et le compromis et trouve dans la CFDT, recentrée depuis 1978, son principal relais syndical.



A peine nommé, Michel ROCARD lance le chantier de « la rénovation des services publics ». En septembre, il réunit un séminaire gouvernemental ; en octobre, il nomme une commission qui préconise projets de service, contrats d'objectifs, autonomie de gestion financière, évaluation des résultats. Le 23 février 1989, une circulaire met en musique ces principes. François MITTERRAND et Michel ROCARD estiment que la situation internationale et le désarroi qui en résulte pour toute une partie « du peuple de gauche » ouvrent une fenêtre de tir pour démanteler les PTT et répondre aux injonctions européennes, tout en affaiblissant la principale composante syndicale, la CGT, et les principes de classes qu'elle défend.

Service public et statut : priorités de l'action revendicative de la CGT !

La fédération CGT des PTT identifie immédiatement la nature de l'offensive : « *L'avenir du secteur national des PTT et des garanties essentielles du personnel restent sous la menace pressante et dévastatrice de l'intégration européenne et de l'Acte unique européen* », écrit Albert LE GUERN, alors secrétaire général de la Fédération, dans son éditorial de mai 1988. Tandis que dans l'éditorial suivant, Maryse DUMAS note : « *le gouvernement ROCARD met ses pas dans ceux du gouvernement CHIRAC, les lettres de cadrage en témoignent comme le refus de tout collectif budgétaire pour 1988* ».

Le 27 septembre 1988 commence la lutte des « chauffeurs postiers ». Elle va durer plus de deux mois. Ses répercussions seront considérables. C'est un conflit catégoriel démarré sur des revendications de primes et de reconnaissance spécifique dans la grille de rémunérations. Il pose aussi l'exigence de l'arrêt de la privatisation du transport des dépêches et de la reprise en régie des lignes privatisées. Surtout, le conflit est mené de manière démocratique : l'information et la consultation des travailleurs en lutte est systématique à toutes les étapes. Les formes d'action sont décidées avec eux, elles se traduiront par des grèves, des manifestations en camions (les camions jaunes) et des blocages de camions privés. Des acquis significatifs en matière indiciaire et indemnitaire, sont obtenus. Le processus de privatisation est stoppé. Les chauffeurs pos-

tiers, toujours dans l'unité, se prononcent, dans une consultation à bulletin secret, à 65 % pour la poursuite de l'action. Le 10 novembre, le secrétaire général de la CFDT-PTT, s'exprimant à la radio, exige du ministre « *qu'il prenne toute disposition pour faire respecter la liberté du travail* ». C'est ce moment que choisit le ministre Paul QUILÈS pour faire intervenir les CRS, le 13 novembre. La grève se poursuit dans l'unité jusqu'au 18 novembre. La fédération nationale CFDT-PTT exclue de la CFDT ses syndicats de la Région Parisienne, coupables à ses yeux de participer au conflit avec la CGT. Dans les mois qui suivront, ceux-ci créeront les premiers syndicats SUD.

Ce conflit dévoile le décor dans lequel tous les rapports sociaux, à l'œuvre pendant l'offensive ROCARD-QUILÈS, se disposent : le ministre va se saisir du conflit pour tenter de démontrer que, pour réduire la conflictualité, la réforme est indispensable; la CFDT va jouer le rôle non seulement d'allié mais de conseiller direct du ministre, tout en assurant la diffusion du message ministériel parmi les salariés ; la création des syndicats SUD va brouiller les cartes du côté des forces les plus attachées aux luttes, avec l'objectif de contrecarrer le renforcement de la CGT qui résulterait de l'espace laissé à découvert par la stratégie de la CFDT. Quant à la fédération Force Ouvrière, elle ménage le chaud et le froid, espérant tirer, au moment opportun, les marrons du feu d'un conflit entre les deux principales organisations des PTT que sont la CGT et la CFDT.



La CGT quant à elle maintient sa ligne : priorité aux questions du Service Public et du Statut des fonctionnaires pour le personnel⁽¹⁾ ; affirmation des revendications pour revaloriser la profession et développement des luttes. Elle combat les filialisations et privatisations d'activité ainsi que la précarisation des emplois. Elle déploie une démarche qu'elle veut démocratique et rassembleuse, appuyée sur les consultations de salariés.

Un débat public ? CHICHE !

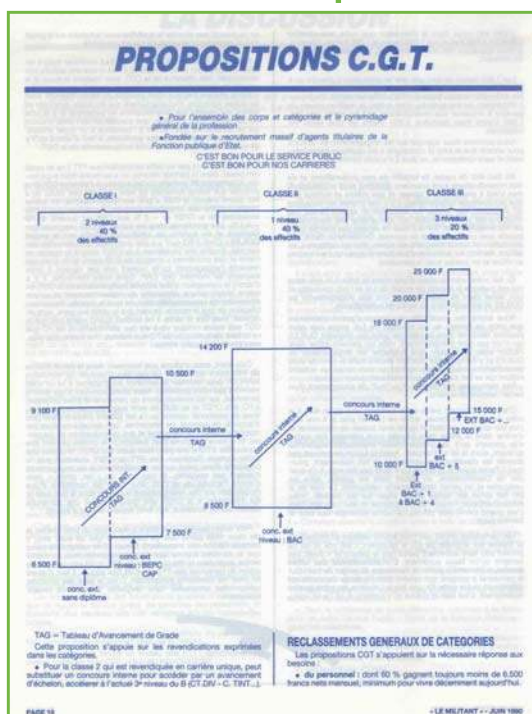
Le ministre annonce un « débat public ». 30 ans plus tard, le Président de la République Emmanuel MACRON reprendra la même idée pour mettre un terme au conflit des « gilets jaunes » avec le même inspirateur, Philippe GRANGEON, et le même résultat : les doléances recueillies ne seront jamais traitées.

Le ministre nomme une personnalité censée être neutre pour mener ce débat. Il « choisit » Hubert PRÉVOT. En fait de neutralité, celui-ci a été secrétaire confédéral de la

CGT quant à elle maintient sa ligne : priorité aux questions du Service Public et du Statut des fonctionnaires pour le personnel⁽¹⁾ ; affirmation des revendications pour revaloriser la profession et développement des luttes. Elle combat les filialisations et privatisations d'activité ainsi que la précarisation des emplois. Elle déploie une démarche qu'elle veut démocratique et rassembleuse, appuyée sur les consultations de salariés.

contrastées en interne. Un double risque est identifié : celui, en y participant, de légitimer le débat alors que la CGT l'analyse comme un rideau de fumée destiné à masquer la réalité de choix politiques déjà faits ; celui, en le boycottant, de se laisser enfermer dans la caricature d'une organisation refusant tout débat démocratique et arc-boutée sur le « refus archaïque » de toute évolution. Naturellement, l'amalgame habituel avec la bureaucratie soviétique, en cours d'effondrement, trouverait là un relais important. Au final, tous les arguments ayant été échangés et confrontés, une ligne directrice fait son chemin qui met les actes en rapport avec les idées : pas question de se mettre en porte-à-faux sur sa démarche démocratique de consultation des salariés par une attitude que le personnel pourrait juger « coincée » sur le débat PRÉVOT. Au contraire, la CGT décide d'être le fer de lance d'exigences très offensives afin de pousser les organisateurs du pseudo débat public dans leurs retranchements, exigences qui, si elles étaient satisfaites, transformeraient le rideau de fumée en authentique consultation démocratique des salariés et des usagers.

A partir de là, la CGT ne dérogera plus d'une double attitude : clarté et lucidité sur les objectifs poursuivis et la méthode du Ministre et de son rapporteur, d'un côté, propositions offensives pour que personnel et usagers puissent réellement être entendus et leurs aspirations prises en compte, de l'autre. Sur le premier point, la fédération rappelle qu'à l'occasion du chantier de « renouveau du Service Public » décidé au conseil des ministres du 22 février 1989, le premier ministre Michel ROCARD et le ministre Paul QUILÈS ont considéré que « *le service public est un des blocages de la société française* ».



Le Militant n°5 Juin 1990

CFDT⁽²⁾ dans les années 1970. C'est aussi un ami intime du premier ministre, depuis de nombreuses années. Le chef du service information et communication du ministre est adjoint au rapporteur, le document servant de base au débat public est rédigé par le cabinet du même ministre.

Sans illusion sur l'impartialité du rapporteur, pas plus que sur la réelle transparence du débat public, la CGT déploie une attitude très offensive : elle fait connaître ses choix pour le service public et le statut, elle s'affirme pour un vrai débat et fait des propositions pour qu'il soit véritablement démocratique. Elle titre ses tracts : « *Un débat public transparent ? Chiche !* ».

Cette attitude résulte d'échanges et de réflexions

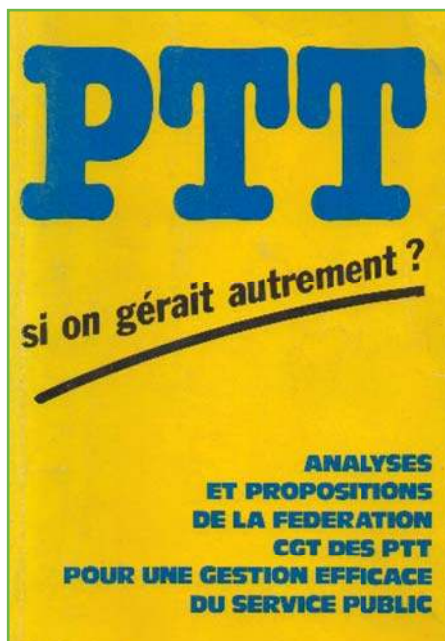
1. Édito du journal fédéral de février 1989.

2. A la CFDT, les conseillers confédéraux non élus sont appelés secrétaires confédéraux.



Journal fédéral n°305 Mars 1989

Le journal fédéral de mars 1989 argumente point par point sur chacune des orientations avancées par le gouvernement. Il met en exergue les propos du 1^{er} ministre qui n'autorisent aucune illusion sur les choix d'ores et déjà opérés en ce qui concerne l'avenir des PTT : « *l'usager du service public devrait dans bien des cas devenir un client* », ou « *il faut bâtir des projets de services par analogie avec les projets d'entreprises* ». Au contraire de cette offensive, la CGT affirme son choix pour « *le statut sans statu quo* ». Elle avance des propositions pour rénover le statut du personnel en répondant aux revendications et pour assurer une double autonomie des PTT vis-à-vis de l'État mais aussi des banques et du système financier. Elle s'appuie sur le livre qu'elle a récemment publié, dont l'écho est important dans la profession, singulièrement parmi les cadres : « *PTT si on gérait autrement ?* ». Elle combat la loi de déréglementation des Télécommunications qui pointe et dénonce la mise en place, par le Ministre, d'une Direction à la Réglementation Générale dont la première décision est l'autorisation d'un réseau télématique privé.



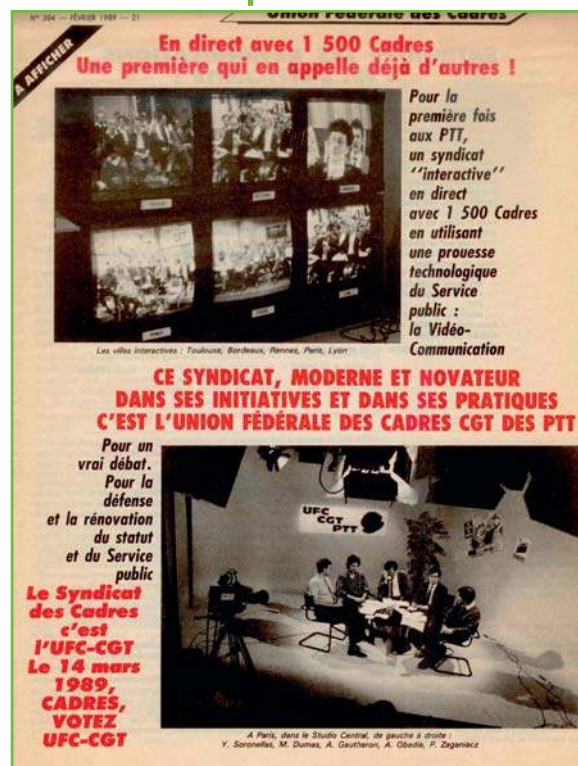
Sur le débat lui-même, la CGT ne cesse de dénoncer des « conclusions écrites d'avance » et met en rapport l'organisation d'un tel débat avec les mesures concrètes décidées au jour le jour par le Ministre et qu'elle combat. Elle formule aussi des pro-

positions pour transformer la manœuvre technocratique en authentique débat démocratique : l'administration organise des réunions de personnel ? La CGT réclame d'y participer, de pouvoir y prendre la parole (Le rapport PRÉVOT avance le chiffre non vérifiable de 8 000 réunions). La CGT demande à disposer de tribunes libres dans le « journal du débat public » dont le 1^{er} numéro, tiré à 1,5 millions d'exemplaires a été envoyé par le Ministère au domicile de chaque agent (7 numéros seront tirés à près de 600 000 exemplaires). Elle exige de disposer du réseau de vidéo communication interne pour exposer ses arguments aux salariés. Elle s'appuie en cela sur la première syndicale mondiale réalisée par l'Union Fédérale des Cadres de la fédération, qui a utilisé, en janvier 1989, ce réseau pour un débat interactif, avec 1 500 cadres répartis sur tout le territoire.

8 juin 1989, le débat CGT/PRÉVOT se transforme en meeting national de lutte

« Le débat, le vrai, est permanent dans les instances de la fédération, entre les syndicats départementaux, les unions régionales, les militantes et militants, permettant un lien étroit entre ce qui se dit et se vit dans les services et les orientations stratégiques de la fédération ».

La stratégie de la fédération se révèle payante. Le 14 mars 1989, elle a progressé dans les élections aux CAP : + 1,5 % à la Poste, + 0,5 % aux Télécommunications, tandis que la CFDT a perdu - 1,75 % à la Poste et - 1,9 aux télécoms. La CGT se sent confortée par les réactions du personnel, la progression du nombre d'adhésions et de syndiqués, la mobilisation du



Journal fédéral n°304 Février 1989

collectif militant, tout entier tourné vers ces enjeux fondamentaux. Le travail d'organisation est un maillon clé pour réussir les initiatives décidées, pour les imaginer et les mettre en place aussi. Le débat, le vrai, est permanent dans les instances de la fédération, entre les syndicats départementaux, les unions régionales, les militantes et militants, permettant un lien étroit entre ce qui se dit et se vit dans les services et les orientations stratégiques de la fédération.

La fédération affirme sa confiance : *« de la même manière que le personnel et les cadres ont mis en échec Longuet, de la même manière ils feront obstacle aux projets de Quilès »*⁽³⁾. Elle poursuit sa bataille de clarification : *« Orienter le fonctionnement des PTT sur les mêmes critères que le privé d'abord, transformer les règles de gestion du personnel pour les précariser ensuite, le tout sur fond de privatisation des activités dans un premier temps, de privatisation totale ensuite, tel est le but pour suivi »*⁽⁴⁾, affirme-t-elle.

du débat. Elle met en place un système, banalisé aujourd'hui mais à l'avant-garde à l'époque, pour faire remonter, en direct, les réactions et interpellations tout au long du débat. Une journaliste est chargée par le ministère de passer la parole et d'animer le débat. Résultat ? Partout, y compris au ministère, les salles débordent de monde. C'est un véritable meeting national de lutte de 20 000 salariés, porteur des attentes et des revendications, qui va durablement marquer l'histoire de la profession. Il contribue à ce que la journée d'action du 22 juin compte 50 000 grévistes au seul appel de la CGT. C'est la plus forte mobilisation depuis deux ans. Le journal fédéral qui en rend compte est diffusé en masse, pas seulement aux seuls syndiqués.

Dans le débat, Hubert PRÉVOT n'a pas osé contester l'opposition majoritaire du personnel au double changement de statut des PTT et du personnel. Ce sont pourtant ces deux options que son rapport retient : « l'autonomie dans le cadre de la rénovation du Service public » ou « la création d'une ou plusieurs entreprises publiques ».

La CGT n'est ni pour l'une ni pour l'autre mais pour « *un grand service public démocratisé, assaini dans sa gestion, rendu autonome de la double tutelle de l'État et des banques, sous statut d'administration d'État* ». Elle dénonce le fait que la transformation en entreprises publiques les soumettrait aux désidérats des banques et des marchés financiers.

Elle remarque que l'ensemble du texte préconise la fin de la péréquation tarifaire, de l'égalité des usagers et l'ouverture de nouveaux marchés aux entreprises privées. Le rapport propose d'améliorer la compétitivité, sur les mêmes critères que ceux des entreprises privées. Il ne cherche pas le développement économique, la création d'emplois productifs ni de meilleures coopérations internationales.

Sur le statut des fonctionnaires, Hubert PRÉVOT affirme, devant les directeurs régionaux : « *ma méthode consiste à chercher les moyens de passer sans dommage à un autre statut. Il faut établir le cahier des charges d'un changement statutaire* ». Il se garde bien de tenir les mêmes propos devant le personnel.

La charge du rapport est brutale : fin des concours nationaux, remplacement des corps nationaux existant par des filières professionnelles, transformation des règles



A droite de la photo Maryse Dumas et Alain Gautheron

Les mobilisations s'enchaînent et l'exigence monte pour obtenir le débat vidéo réclamé par la CGT. Le ministère finit par céder, le débat a lieu le 8 juin entre la CGT et Hubert PRÉVOT. La CGT met tout en œuvre pour en faire un grand moment de lutte sur tout le territoire. Partout, elle se bat pour obtenir qu'un maximum de salles soient connectées avec un maximum de places. Elle organise la participation des salariés afin que leurs revendications et aspirations soient le centre

3. Édito du journal fédéral de février 1989.

4. Édito du journal fédéral d'avril 1989.

rester arrimés sur les revendications du personnel, de rassembler les différentes catégories et les salariés de la Poste et des Télécommunications et de chercher les voies de l'unité d'action entre syndicats... La CGT fait des efforts considérables pour clarifier les enjeux, argumenter sur le fond, donner confiance et mobiliser en alliant revendications immédiates, propositions pour le Service Public et le statut et refus de la réforme QUILÈS. Le 29 septembre, à l'initiative de l'Union Fédérale des Cadres CGT-PTT, une tribune signée par 1 200 cadres et cadres supérieurs des PTT est publiée dans le journal *Le Monde* sous le titre « Pour une réelle rénovation du service public ». Elle avance des propositions ignorées par le rapport PRÉVOT et le ministre.

Ni TOC, ni TROC ! La grève !

Le calendrier dit l'accélération de la bataille :

– En octobre, le ministre tente de calmer le mécontentement en annonçant une augmentation prévisible de 1 000 F par agent et un « à-valoir » immédiat de 230 F en attendant la réforme des classifications. La CGT le qualifie de « toc » par rapport à l'ampleur des revendications salariales et de reclassement indiciaire. Elle réclame qu'il soit de 1 500 F et précise qu'en aucun cas elle ne l'échangera contre l'affaiblissement des garanties statutaires ou contre une soumission à la réforme, d'où la formule « ni toc ni troc ». Cependant, le ver est dans le fruit, et les débats avec le personnel montrent des hésitations et l'envie bien compréhensible de bénéficier de cet à-valoir. Dans son rôle de syndicat, la CGT se doit d'expliquer ce qu'il va en être pour chacune et chacun. Elle veut montrer que la ficelle est grosse, mais il y a si longtemps qu'aucune revalorisation n'a été obtenue que le ministre semble marquer des points dans certaines catégories.

– Le 27 octobre, la CGT dépose ses propositions chez le Ministre. Il n'en tient aucun compte !

– Le 6 décembre a lieu la première réunion sur la réforme des classifications du personnel.

– Le 8 décembre, c'est la première rencontre sur la réforme institutionnelle qui va mettre fin au statut d'administration. Le projet de loi est annoncé pour février afin d'être voté au printemps 1990.

– A la même échéance est annoncé le projet de loi de déréglementation des télécommunications, lié aux directives européennes.

La CGT se bat pour gagner la grève de masse dans les services. Le 26 janvier 1990, elle organise, en vidéocommunication, un meeting géant de deux heures sur le temps de travail. 150 salles sont raccordées sur tout le territoire, 15 000 agents y participent, 500 questions et appréciations sont transmises en télécopie.

– En janvier aussi, FO PTT distribue un tract « Vers la grève générale ». La CGT voit dans celui-ci la possibilité de réaliser, enfin, l'unité d'action qui avait réussi contre le projet LONGUET mais qui fait gravement défaut sur celui de QUILÈS. Cependant, la CGT sait à qui elle a affaire. La position de FO est loin d'être claire, ses débats internes le démontrent.



C'est pourquoi elle décide de reprendre à son compte un mot d'ordre qui ne vient pas d'elle et qui, sans elle, a toutes les chances de rester un vœu pieux. Elle s'en empare avec sa démarche propre : pas un appel d'en haut mais une dynamique à construire au plus près des services en essayant de gagner des appels collectifs et unitaires au niveau du plus grand nombre possible d'établissements, pour enraciner l'action dans une démarche à la fois démocratique, offensive et unitaire. Parallèlement, la fédération rencontre toutes les associations de personnel, pour tenter d'obtenir une prise de position défavorable à une réforme qui les menace de disparition. La CGT rencontre aussi les associations d'usagers et multiplie les initiatives en directions des usagers avec les organisations territoriales de la CGT (UL, UD).

– Le 16 mars, le Conseil National de la Fédération débat de cette stratégie. Le mot « grève générale » et la recherche d'unité avec FO sont diversement appréciés, dans la fédération, mais aussi plus largement dans l'interprofessionnel et le mouvement progressiste, dont le PCF. Cependant, c'est à l'unanimité que le Conseil National décide de lancer le processus. « Il appelle à la grève générale dans tous les services dès le 19 mars et à la décider chaque jour jusqu'au succès ». A la même date, la fédération comptabilise 3000 syndiqués de plus que l'année précédente et 1600 syndiqués nouveaux depuis le 1^{er} janvier.

– Le 21 mars, le projet de loi est rendu public, la grève gagne du terrain. Le 26 mars, enfin, alors que la CGT comptabilise plus de 250 ser-

vices en grève majoritaire, FO sort du bois et appelle à la grève générale... pour le 3 avril. Le 2 avril, au conseil supérieur des PTT, aucun syndicat n'approuve le projet du Ministre, pas même la CFDT, dont tous les amendements ont pourtant été pris en compte. Elle déclare d'ailleurs : « Ce projet correspond à 20 ans de combat de la CFDT ».

– Le 3 avril, 100 000 grévistes, 1 000 grands services en grève et des milliers de manifestants dans toute la France, marquent la journée. Il y aura 120 000 grévistes le 4.

Mais le 11 avril, le conseil des ministres décide de présenter le projet de loi au parlement les 9 et 10 mai et d'autoriser l'utilisation de l'article 49-3. FO suspend la grève au niveau national mais appelle à une « guérilla » et se prononce pour des mobilisations ultérieures sur des rendez-vous significatifs.

La CGT affirme que « *Qu'ils peuvent encore être battus* ». Elle incite le personnel à décider, par service, des modalités par lesquelles accroître sa mobilisation chaque jour et pour durer. Elle pense à des journées d'actions « *de relais en relais* » pour permettre à cette mobilisation de s'enraciner en perspective d'un nouveau temps fort le 26 avril. Cette date correspond à une journée d'actions dans l'ensemble de la Fonction publique. L'Union Régionale CGT Ile de France organise une manifestation devant l'Arc de Triomphe sur les Champs-Élysées. Non autorisée, elle se disloque devant les locaux d'Antenne 2. Mais elle marque durablement les esprits.

5. Édito du journal fédéral de juillet 1990.

La loi est votée, un nouveau type de bataille s'engage !

Le 12 mai 1990, L'Assemblée nationale adopte la réforme des PTT par 284 voix (dont les 272 élus PS) contre 45 (dont les 26 députés communistes). Le Monde titre le 14 mai : « L'abstention de la droite et du centre a facilité l'adoption de la réforme des PTT ». La loi sera promulguée le 2 juillet.

La CGT prend acte et affirme immédiatement une stratégie offensive : « gagner, malgré la loi, une logique de service public ! ». Pour elle, le vote de la loi ne met pas un terme à la lutte, mais appelle à son développement sur chaque décret, les cahiers des charges, les contrats de plan, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) mis en place pour gérer l'action sociale et, bien sûr, la réforme des classifications : chaque mesure concrète prise dans les services doit donner lieu à des rapports de forces et à une multiplicité d'actions. La CGT parle de « harcèlement revendicatif ». Elle avance l'idée de « chance à saisir » pour favoriser le syndicalisme de terrain et l'intervention de masse des salariés dans chacun des services de La Poste et de France-Télécom. Elle ne signe pas l'accord sur les classifications du 9 juillet 1990 mais décide d'investir chaque thème de réforme pour faire triompher, malgré tout, les attentes et revendications. Elle présente des candidats CGT aux élections du 26 mars 1991 pour les nouveaux Conseils d'Administration qui découlent de la réforme. Le personnel, y compris celui des filiales, y place la CGT largement en tête : 36,94 % à la Poste, et 35,80 % à France-Télécom, validant ainsi la démarche déployée par la fédération. En novembre 1991, le 28^e congrès fédéral approuve la proposition du rapport de devenir la « fédération du secteur de la Poste et de France Télécom », cette formule actant un double choix : le refus de séparer la fédération en deux branches et la volonté qu'elle concerne et s'adresse aux salariés des filiales et des entreprises privées concurrentes autant qu'à celles et ceux de l'ancienne administration. C'est le reflet d'un choix de syndicalisme : « la voie qu'a choisie la CGT est longue et difficile mais elle est incontournable. C'est celle d'un syndicalisme revendicatif démocratique et indépendant, à l'écoute des salariés, porteur de leurs aspirations et de leur soif d'action et d'unité »⁽⁵⁾.

JANVIER

M 17 17-348
S^e Roseline

... La CGT rencontre M. PREVOT chargé par le ministre d'engager un débat public. Le document d'orientation générale a été rédigé par le Cabinet du ministre. La CGT fait connaître son opinion : « Vous parlez dans ce texte d'alternative entre deux solutions. Mais la réalité c'est que vous ne présentez aucune alternative. **C'est la privatisation des PTT dans le cadre de la transformation complète de la fonction publique, ou la privatisation des PTT sans référence à la fonction publique.** »

La CGT qui refuse le « statu quo » renouvelle ses propositions pour rénover le service public, pour plus d'autonomie, pour une nouvelle gestion, dans le cadre d'une administration d'Etat et réaffirme la nécessité de satisfaire les revendications du personnel et de renverser la profession dans le statut général des fonctionnaires d'Etat (titres 1 et 2). La CGT annonce qu'elle est disponible pour négocier sur ses propositions. Elle tient à la disposition de M. Prévot un dossier complet élaboré par type de service en matière de prestation, d'utilisation des technologies, de recherche, d'organisation du travail et de revalorisation de la profession.

AVRIL

M 12 102-263
S. Jules

... Parution du pré-rapport Prévot.

La CGT dénonce le fait que les conclusions soient déjà écrites.

Elle investit le débat et permet au personnel d'exprimer massivement ses revendications et sa conception du service public.

JUIN

J 8 169-206
S. Médard

... Première mondiale : débat contradictoire en vidéo-communication de la CGT avec M. Prévot.

La CGT donne la parole au personnel et aux cadres. Plus de 20 000 salariés y participent.

J 22 173-192
S. Alban

... La plus forte grève PTT depuis 2 ans au seul appel de la CGT.

JUIN-JUILLET-AOÛT

Noire Fédération enregistre 300 adhésions et 1 500 FNI de plus placés que pour la même période de 88.

AOÛT

S 26 238-127
S^e Natacha

... Le Monde publie les grandes lignes du rapport Prévot sur les PTT, **c'est la déclaration des droits des multinationales** : « La priorité à l'union et à l'action décidées démocratiquement pour les revendications, la défense, la modernisation et le développement du Service public ».

12 — OCTOBRE 1989 — N° 311

N° 311 — OCTOBRE 1989 — 13

LE FIL DES ÉVÈNEMENTS

M 30 242-123
S. Flacré

... Publication du rapport Prévot.

La CGT s'exprime : « Le rapport Prévot EST IRRECEVABLE ! Le ministre doit renoncer à suivre ses recommandations. »

J 31 243-122
S. Aristide

... Conférence de presse de la Fédération

« Un seul mot suffit pour qualifier l'ensemble (rapport Prévot, déclarations de Quilès et Rocard) : c'est une escroquerie sur le fond et sur la forme. »

La CGT appelle à l'unité. Les syndicats qui s'opposent au rapport Prévot représentent 85 % du personnel.

SEPTEMBRE

L 4 247-118
S^e Rosalie

... La CGT écrit au ministre à la suite de la déclaration faite au club de la presse annonçant qu'il recevrait le 8 septembre et séparément les syndicats pour connaître leurs appréciations sur le rapport Prévot.

La CGT demande l'ouverture de négociations sur les revendications du personnel avec les organisations syndicales ensemble, retransmises en vidéo.

Le ministre refuse.

M 5 248-117
S^e Ralasa

... La CGT appelle le personnel à adopter des textes exigeant : le rejet du rapport Prévot.

L'ouverture de négociations dans la transparence avec les organisations syndicales ensemble, il appartient aux organisations syndicales d'apporter leur soutien.

V 8 251-114
Nat. N.-D.

... 70 000 signatures recueillies. Dans des dizaines de grands services les sections syndicales FO - CFDT - CFTC apportent leur soutien aux textes adoptés par le personnel.

Le ministre refuse toujours d'ouvrir de véritables négociations.

L'opération du 8 sera un échec pour le ministre.

La CGT propose aux autres organisations syndicales de décider de l'action sans préalable ni de date, ni de forme, tout en rappelant le séminaire du 21 septembre sur la « rénovation » du service public, la tenue du Conseil supérieur des PTT le 29 septembre.

M 12 255-110
S. Apollinaire

... FO fonction publique appelle à l'action.

La CGT considère que le 21 peut être un jour de lutte massive et unité de tout le personnel des PTT.

Elle renouvelle sa demande d'ouverture de négociations autour des revendications du personnel

J 14 257-108
Sainte Croix

... Le ministre exclut la CGT d'une réunion où étaient convoqués FO - CFDT - CFTC. 90 000 agents réclament maintenant l'ouverture de négociations.

L 18 261-104
S^e Nadège

... La CFDT-PTT appelle à l'action.

Les conditions initiales sont remplies pour faire une puissante journée de lutte le 21 septembre.

M 20 263-102
S. Davy

... Le ministre invite la CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales, à une commission sur l'avancement décidée avec les autres organisations syndicales le 8.

J 21 264-101
S. Matthieu

... La mobilisation du personnel dans les services s'est encore renforcée.

La CGT appelle à intensifier l'action et à faire du 3 octobre une nouvelle journée relais de leur lutte.

V 22 265-100
S. Maurice

... Réunion des tables rondes sur l'avancement, le logement, la formation et les mesures fonctionnelles et indemnitaires.

La CGT poursuit des revendications du personnel, ne permet pas au ministre d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés : faire accepter par les autres organisations syndicales ses orientations, c'est un nouvel échec pour lui. Pour autant le rapport Prévot n'est pas aux oubliettes. Le gouvernement entend poursuivre ses objectifs.

M 26 269-96
SS. Côte, Dam.

... La CGT appelle le personnel à décider, dans chaque service, d'une journée d'action unitaire.

OCTOBRE

M 3 276-89
S. Gérard

... La loi sur le préavis de grève a toujours été utilisée pour restreindre le droit de grève. Elle contient pourtant un deuxième volet : l'obligation faite au ministre de négocier sur les revendications durant la période au préavis.

C'est ce qu'exige, une nouvelle fois, la CGT en déposant un préavis de grève pour le 3 octobre.



• Extrait du communiqué de la Fédération CGT
Aujourd'hui 26 mars, le mouvement de grève a
mis une nouvelle ampleur avec plus de grévistes

LE 3 AVRIL

LE 13 FÉVRIER
Réunion de la Commission Exécutive Nationale de la Fédération CGT des PTT

L'HEURE EST GRAVE !

C'EST LA CROISÉE DES CHEMINS !

Où la lutte est assez forte et il est possible de renouer les projets Quilès, Bureau au plan et d'obtenir dans le même temps satisfaction de nos revendications et développement du Service public.

Où l'arbitraire de l'emporte et les PTT sont voués à disparaître en tant que Service public et nos garanties statutaires actuelles condamnées à être remplacées par les règles d'individualisation et de précarisation du privé...

...Le processus de grève générale est donc commandé dans ces conditions d'initiatives aux formes diverses, renouvelées chaque jour.

Elles doivent gagner en ampleur, en s'élargissant de service en service pour gagner toute la profession dans une échéance qui ne peut dépasser la première quinzaine de mars.

TOUS ET TOUTES ENSEMBLE POUR GAGNER, TOUS ET TOUTES ENSEMBLE DANS L'ACTION, TOUS ET TOUTES ENSEMBLE DANS LA GRÈVE

LE PROCESSUS

UN PUISSANT 15 MARS

Aux côtés des autres fonctionnaires, plusieurs milliers d'agents des PTT ont arrêté le travail dans près d'une centaine de services pour arrêter le projet de loi et exiger l'ouverture de négociations sur les revendications.

LE 16 MARS
Réunion du Conseil National de la Fédération

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE GÉNÉRALE LE 19 MARS

La Fédération CGT des PTT appelle l'ensemble du personnel à la grève générale dans l'ensemble des services dès lundi 19 mars et à la décider chaque jour jusqu'au succès, pour obtenir le retrait du projet Quilès et la satisfaction des revendications.

Les syndiqués de la CGT mettront tout en œuvre pour relâcher l'unité la plus large du personnel dans l'action et la grève, condition pour gagner.

La CGT souhaite que les Fédérations FO et CFDT respectent la volonté majoritaire du personnel et les engagements pris en septembre en appelant immédiatement à la grève l'ensemble de la profession.

Le processus de Grève générale

Du 27 au 31 MARS
Le processus s'enracine

Portant des assemblées de personnel décident démocratiquement des formes de lutte.

De nombreux grands services, notamment à Toulouse, Bordeaux, Paris, etc., reconduisent la grève, des services nouveaux entrent dans la grève, d'autres suspendent pour mieux repartir...



A l'occasion du rassemblement du 31 mars au Ministère, Jean Briard, secrétaire général de l'URIF CGT, et François Danil, secrétaire confédéral ont salué que la lutte des PTT concernait l'ensemble des salariés et des usagers.

LE 31 MARS
Comité technique paritaire ministériel des PTT

La CGT et FO largement majoritaires parmi le personnel ont exigé le retrait pur et simple du projet de réforme des PTT. Devant le refus du ministre de soumettre au vote le projet global, la CGT et FO ont quitté la séance.

Au même moment, 1 000 agents de l'Île-de-France de la Région Centre et de l'Anjou, manifestaient place Foch à Paris.

D'autres manifestations avaient lieu en province et la grève se poursuivait dans les services qui travaillent le samedi et le dimanche.

LE 2 AVRIL
Conseil supérieur des PTT

Aucune organisation syndicale n'a voté le projet de loi sur la réforme des PTT au Conseil Supérieur du 2 avril.

La CGT et FO ont voté CONTRE.

La CFDT, contrainte de tenir compte de l'avis majoritaire du personnel et de la grève qui se développe depuis 15 jours dans des centaines de services a dû s'abstenir sur un projet qu'elle avait elle-même attendu deux jours auparavant.

LE 3 AVRIL

UNE GRÈVE DE GRANDE AMPLÉUR

QUILÈS PEUT ÊTRE BATTU !!

La journée de grève du 3 avril connaît une exceptionnelle ampleur. PLUS DE 100 000 GRÉVISTES !

Vous ne devez pas vous laisser diviser alors que votre action est la base du rassemblement de toute la profession et au-delà, des usagers.

Dès demain, la CGT vous appelle dans chaque service à décider des formes que doit prendre votre action pour que la profession s'élargisse et s'occupe sur le gouvernement et les parlementaires et décider démocratiquement de l'engagement de votre service dans le processus de grève générale nécessaire au succès.

LE 11 AVRIL
Conseil des ministres



Contre l'avis majoritaire du personnel et des cadres des PTT, contre celui de la plus grande partie de la population, le gouvernement a donc décidé de présenter le projet Quilès au Parlement où il devrait être discuté les 9 et 10 mai.

... Le Ministre craint à ce point le verdict du personnel : qu'il repousse à l'automne les élections prévues pour le 26 avril dans les restaurants PTT.

qu'il batte une nouvelle fois la démocratie, le gouvernement doit autoriser à utiliser l'article 49/3 lors de la discussion du projet au Parlement, c'est-à-dire que ce projet peut devenir une loi sans débat, ni vote...

Le consensus n'existe donc pas et il n'est pas sûr du vote des députés, y compris socialistes.

C'est pourquoi la CGT propose au personnel d'élargir l'action et de la consolider.

Par de multiples actions quotidiennes et des grèves décidées dans les services et appuyées à l'initiative en direction de l'opinion publique et des élus (parlementaires, élus locaux).

Par un engagement large et résolu pour faire du 26 avril une puissante journée de grève et manifestations pour le retrait du projet Quilès et la satisfaction des revendications dans le statut des fonctionnaires reposant sur le grade, la carrière et la garantie de l'emploi.

Par un harcèlement permanent et une pression accrue de jour en jour avec les usagers pour que l'Assemblée Nationale rejette ce projet contraire à l'intérêt du pays...

Au moment où ces deux pages sont écrites, les délégations décidées service par service se rendent auprès des élus, les votes se poursuivent, la grève et les manifestations du 26 avril se préparent activement, le 1^{er} mai aussi. Le processus se poursuit quotidiennement et va s'amplifier d'ici au 9 mai, date à laquelle le projet de loi devrait être discuté au Parlement. Quilès peut encore être battu.



Le 3 avril dans les rues de Bordeaux

...QUILÈS N'AURA PAS RAISON DE LA MOBILISATION DE MASSE !

• Das maintenant, réunissons-nous partout.

• Décisions ensemble dans chaque service de la reconduction de notre mouvement dans les formes qui nous permettent d'occuper la pression sur le gouvernement et l'Assemblée Nationale.

Dans la période du 19 mars au 3 avril inclus, 611 services de plus de 100 agents ont fait grève au moins une fois, plus des centaines de petits et moyens services, à Paris comme en province.

LE 5 AVRIL
Réunion de la Commission exécutive nationale de la Fédération...

L'action doit connaître une nouvelle ampleur !...

...M. Quilès n'a que mépris pour tous ceux qui contestent sa politique. Cela le perdra !

Un message mille fois répété ne devient pas pour autant une vérité !

C'est ce qu'ont compris la plupart des cadres des PTT qui se refusent à transmettre un message contraire à leur intime conviction et au simple respect de la vérité.

C'est aussi ce qu'ont compris des dizaines de milliers d'agents qui refusent ce lamentable marché de dupes, échangeant des vagues promesses d'un gouvernement sans parole contre leur consensus au projet de loi.

...La CGT adresse un appel solennel au personnel : Les forces se concentrent pour vous encourager de la lutte, justement parce que celle-ci porte en elle la possibilité du succès.

AVRIL



15

Quand l'action de la CGT malmène la communication officielle

D'abord, il convient de clarifier quelques termes : propagande, relations publiques, information, communication, ce sont des termes utilisés au fil du temps par le patronat afin de qualifier son intervention sur le terrain idéologique.

Son vocabulaire change. Ses méthodes évoluent. Elles intègrent les nouvelles technologies, le résultat des recherches de la sociologie, de la psychologie, du comportement...

Son objectif, lui, est immuable. Il s'agit de mobiliser les travailleurs, par l'adhésion et/ou la soumission pour atteindre les objectifs patronaux.

A la communication CGT de relever le défi... ou de le lancer !

16

© Centre des archives CGT FAPT



A chacun sa méthode... Rassemblement parisien le 27 février 1990

Il faut convaincre

Lorsque Paul Quilès s'installe au ministère des PTT, son attitude ne rassure pas le personnel. Il tarde à recevoir la CGT, ce sont des luttes nombreuses qui lui imposent des succès revendicatifs, pas les "négociations" !

Le conflit des "camions jaunes"⁽¹⁾, dans lequel la CGT joue le rôle principal, fait vite comprendre au ministre que le soutien inconditionnel de la CFDT et les fluctuations de FO ne lui suffiront pas pour faire triompher l'objectif qu'il a déjà en tête. Il rencontre d'autres difficultés. Le courant ne passe pas entre lui et les cadres. Durant le conflit, ceux des "camions jaunes" ne lui

ont pas fait remonter tout ce qu'ils savaient de la réalité du terrain. Incompétence ? Désaccord politique ? Conséquences de l'attitude autoritaire que le ministre montre à la hiérarchie des PTT que, visiblement, il ne portera jamais en haute estime ?

Une faille lézarde aussi son propre camp.

Avant d'être remplacé par Paul Quilès, Gérard Longuet affirme qu'un consensus existe avec des personnalités de l'opposition sur l'avenir des Télécoms. Il est tellement évident qu'il s'agit de convergences avec des personnalités socialistes que l'information jette le trouble au sein du Groupe Socialiste d'Entreprise des PTT. Le 23 janvier 1988, celui-ci demande par une motion au PS de « réaffirmer sa volonté de poursuivre le développement des PTT dans le cadre des statuts actuels ».

C'est clair, pour attaquer le statut des PTT et le statut du personnel, le ministre ne peut pas recourir à une attaque frontale, les vents ne lui sont pas favorables !

La mise en scène comme moyen

Il nomme d'abord un rapporteur, Hubert Prévot, qu'il présente comme une personnalité indépendante, alors qu'il est connu comme ancien collaborateur de la confédération CFDT et proche du Premier ministre Michel Rocard. Il décompose ensuite son action en deux temps. Premier temps, le rapporteur est chargé d'orchestrer un vaste débat public sur l'avenir des PTT, tant avec le personnel qu'avec les usagers. Durant cette phase, le ministre se

1. En 1988, année de cette longue grève, les camions transportant le courrier appartenaient à La Poste et ils étaient "jaunes", et les chauffeurs étaient postiers.

fait discret. Il n'apparaît que pour rassurer le personnel sur la pérennité de son statut et pour exclure toute menace de privatisation.

Le personnel «accède» alors à de nombreux moyens de communication impulsés par les dirigeants, pour exprimer son point de vue : des centaines de réunions sont organisées dans les services, des publications sont créées, «un journal du débat public» paraît...

En s'exprimant, en débattant, le personnel doit se sentir rassuré, considéré, valorisé. Interactivité, émotions, passion, témoignages authentiques et décapants, propositions constructives pour la modernisation du service public et son développement, pour l'amélioration des garanties statutaires, marquent cette immense mise en scène construite avec une agence de communication, Stratif. Ce grand dévouement permet au ministre d'enrichir sa connaissance des PTT et de leur environnement. Sur le chemin de son objectif, il recherche le seuil d'acceptabilité du personnel, des usagers, du Parlement.

Deuxième temps, Hubert Prévot présente un rapport censé, contre toute évidence, répondre aux attentes exprimées durant le débat public. Le rapporteur disparaît de la scène. Paul Quilès le remplace. Il monopolise alors tous les moyens de communication de son ministère pour présenter, justifier, asséner un projet favorable aux intérêts des multinationales avides de profits à deux chiffres et rejeté, notamment, par la grande masse du personnel.

Si la phase du débat public a favorisé l'expression, l'échange, la confrontation, la seconde phase, celle de la prise des décisions, s'apparente à une phase de propagande, originale par la débauche des moyens utilisés et par le cynisme de ses auteurs.

La CGT PTT dévoile vite le but et la méthode du ministre

La CGT-PTT n'est pas une organisation catégorielle. Elle est confédérée et situe son action sur le terrain de la lutte des classes. Elle articule, dans sa démarche, l'action pour les revendications immédiates et l'action pour se libérer de toutes les formes de domination et d'exploitation. Pour la transformer, nous devons comprendre, le mieux possible, la société dans laquelle



© Centre des archives CGT FAPT

Paul Quilès aux chèques postaux à Paris le 25 mai 1989.

nous vivons. Depuis sa naissance, notre Fédération réalise régulièrement un rigoureux travail d'analyse et de propositions sur le fonctionnement, la défense, la modernisation, le développement du service public des PTT. Elle connaît les responsabilités des différentes forces politiques sur l'état du service public autant qu'elle est attentive à leurs projets.

Lorsque Paul Quilès est nommé, la CGT-PTT ne s'interroge pas sur la mission qui lui a été confiée. Trop d'éléments évidents balisent son chemin. La composition du gouvernement auquel il appartient ne laisse aucun doute, le cap à droite en sort renforcé. Dès son arrivée, il confirme les choix de son libéral prédécesseur⁽²⁾ en matière de suppressions d'emplois et de filialisation. Il présente la déréglementation comme fatale et participe au niveau européen, au nom du gouvernement français, à la construction d'un grand marché européen des télécommunications ouvert sans entraves aux multinationales. A la lecture de ses discours, la CGT-PTT relève rapidement des glissements sémantiques. A «service public», il accole systématiquement le nouveau qualificatif «*entrepreneur*». Son modèle est bien celui de l'entreprise privée ! Parlant du personnel, il annonce son intention de «*libérer sa créativité*» et de «*faire appel à son sens de l'initiative*». Antienne favorite des adversaires du statut, qui prétendent que ce sont les garanties collectives qui brident l'action des fonctionnaires et non les choix du pouvoir.

2. Gérard Longuet, respectivement secrétaire d'État puis Ministre délégué des PTT, de mars 1986 à mai 1988, sous le gouvernement Chirac (1^{re} cohabitation).

Une communication fédérale collective qui émancipe

Un syndicaliste doit connaître l'Histoire mais pour affronter efficacement le présent, il ne peut en rester prisonnier. Nos archives conservent la preuve d'une riche expression produite, depuis le 19^e siècle par des associations et des syndicats dans notre profession. Tracts, journaux, affiches s'adressent au personnel mais aussi aux usagers. Cette expression dénonce et polémique avec verve et brio. Elle informe, elle revendique, elle propose. Elle tisse des liens de solidarité entre les individus, les catégories. Elle favorise l'action et rend la réalité syndicale incontournable.

C'est cette réalité qui, en partie, contraint dès les années 50, le ministère à organiser et déployer une expression officielle en direction du personnel.

La communication syndicale est au cœur de la stratégie syndicale...

Chaque époque, chaque étape de la démarche syndicale et de ses priorités lui donnent son souffle et ses limites. Au milieu des années 80, la fédération entreprend un profond et durable travail de mise

à jour de son activité sur le terrain idéologique. Il repose principalement sur un plan de formation qui contribue à l'étude des supports et des thèmes de la communication patronale, sur le rôle du responsable CGT à la communication, sur la communication de la CGT, sans oublier une partie concrète sur l'usage de l'écrit et de l'oral, de l'audiovisuel...

Comme toute la CGT, la Fédération veut développer une activité qui prend mieux en compte la diversification du salariat, de ses comportements, de ses attentes. Plus que jamais, chacune, chacun veut être reconnu, comprendre, donner son avis pour qu'il soit entendu. L'heure n'est pas pour la CGT à affirmer ses certitudes et appeler les travailleurs et travailleuses à se rassembler autour d'elle. L'heure est à construire avec eux. Cela implique de les écouter, de les entendre, de débattre avec eux,

Toutefois, la CGT n'est pas la simple résultante des idées qui dominent parmi le personnel. Elle défend des valeurs, des pratiques, des revendications élaborées en son sein par ses adhérent.e.s. Ils et elles ont choisi de s'engager pour elles, de convaincre pour les faire partager, mais en dernier ressort leurs décisions se prennent avec le personnel.

...Elle doit être pensée, organisée, mise en mouvement à chaque étape, elle doit servir la démarche syndicale.

La vie syndicale repose sur trois piliers essentiels : l'activité revendicative, l'organisation, la communication. Trois dimensions qui s'articulent en permanence, dans la réflexion et la mise en œuvre. Plus précisément, la communication n'est pas un supplément d'âme confié à un responsable, ou quelques techniciens chargés simplement de façonner la présentation d'une décision prise par les responsables du syndicat. La communication syndicale est au cœur de la stratégie syndicale. Elle doit être pensée, organisée, mise en mouvement à chaque étape, elle doit servir la démarche syndicale.

Si je devais insister sur les priorités du secrétaire à la "com", je dirais qu'il doit veiller en permanence à ce que chaque militant.e se tienne à jour sur le fond et la forme que prend la communication patronale et veille, en permanence, à intégrer la dimension communication CGT à son champ de responsabilités et d'initiatives.

Pour être efficace la communication doit être à l'heure de son temps

N'oublions pas que la loi a été votée grâce à l'abstention de la droite qui a rappelé, à l'époque, que sur l'essentiel elle souhaitait cette loi depuis plusieurs années. Dans les PTT, le déluge de propagande du ministre n'a pas convaincu le personnel. De nombreux documents rédigés par son équipe l'avouent. En février 90, elle adresse au domicile de chaque agent une brochure titrée "les 30 questions/réponses que vous vous posez sur la réforme des PTT" car elle pense que "*beaucoup d'idées ne passent pas ou sont déformées*". On se demande bien par qui ! Le 5 décembre 1989, elle trouvait les cadres de France Télécom sur la réserve.

Le 30 novembre 1989, elle relevait "*la neutralité bienveillante*" de la presse, tandis que dans la presse régionale elle percevait que "*l'information syndicale continue d'être plus présente que l'information maison*". Il faut dire que le budget publicité du ministère des PTT est conséquent et que son utilisation peut éventuellement peser

sur la ligne éditoriale de certains titres, pourtant déjà convaincus des "bienfaits du libéralisme". Quant à la presse régionale, si elle fait souvent écho aux expressions et initiatives de la CGT, elle ne fait pas l'objet d'une attention soutenue des directions de La Poste et des Télécom qui rechignent à répéter les messages venus d'en haut. En mars 1990, elle rend compte d'une étude qualitative réalisée parmi le personnel de France Télécom sur sa perception de l'information ministérielle. Il la trouve floue, abstraite, surabondante, tandis que beaucoup jugent la concertation truquée. D'autres études officielles montrent que le personnel est convaincu que la loi profitera d'abord aux entreprises, que les écrits ministériels sont peu lus, qu'ils contiennent des termes ambigus, qu'ils offrent peu de garanties car le ministre peut changer...

Quant à elle, d'entrée, la CGT se montre humble et prudente. Elle ne considère pas à priori que le personnel a majoritairement compris l'objectif de la méthode Quilès. Elle décide d'investir le débat public avec ses adhérent.e.s, avec le personnel. Elles et ils doivent faire entendre leurs revendications, leurs propositions, riches de leurs expériences quotidiennes au cœur des services, au contact des usagers. La CGT diffuse beaucoup : tracts, brochures, prises de parole, cassette vidéo... Toujours avec le même état d'esprit : donner des éléments de connaissance, favoriser la réflexion, le développement de l'esprit critique, faire appel à l'expérience, bâtir des propositions, favoriser l'action. Elle réagit vite, avec une

réelle efficacité si l'on en croit les constats officiels cités ci-dessus, pour dénoncer les manœuvres et les mensonges officiels, mettre en regard ses solutions. Elle innove, lorsqu'elle revendique l'usage du réseau vidéo⁽³⁾ (VIF) pour organiser un débat contradictoire auquel le ministre préfère envoyer le rapporteur. Les premiers mots de Maryse Dumas aux 20 000 participant.e.s, rassemblés devant les écrans, mettent en valeur la démarche de la CGT : « *la parole est à vous !* » leur lance-t-elle.

C'est ce qu'avec la CGT le personnel fera durant la vidéo et durant toute la durée de cet affrontement autour du projet de loi. Pour les historiens, un inventaire de la multitude d'expressions et d'initiatives imaginées dans les services reste à faire.

Alain Gautheron

Post Scriptum : *Une anecdote me revient...*

Début 91, la CGT progresse lors d'élections aux PTT. Je suis chargé de représenter la Fédération au ministère dans une réunion de proclamation des résultats. Évidemment, je croise le ministre. Un bref échange s'engage. Il me demande ce que nous allons faire maintenant que la loi est votée. Sans l'ombre d'une hésitation, je lui dis "nous allons investir les classifications".

J'ai perçu sa réaction, plus gestuelle que verbale, comme du dépit et la hâte de quitter le ministère des PTT le plus vite possible.



© Centre des archives CGT FAPT

Vidéo Communication CMCI à Marseille 26 janvier 1990

3. Nous sommes en 1990... les nouvelles technologies balbutient encore !

Interview de Christian Mathorel Secrétaire général CGT-FAPT



Tout d'abord, je veux saluer l'initiative de l'IHS, qui, comme elle sait le faire, travaille par l'histoire, à éclairer les enjeux d'aujourd'hui. Et, je crois que sur la réforme de 90, même si ce n'est pas si vieux que ça, il y a vraiment besoin de faire un effort d'histoire, pour aider au combat qui est toujours d'actualité en fait.

On le voit bien avec le confinement, toutes les questions autour des batailles que l'on a menées et que l'on mène sur le service public, reviennent par la fenêtre.

Ce qui est important, y compris pour les générations qui n'ont pas connu cette phase de 1990, qui ne sont pas forcément fonctionnaires, qui sont jeunes, qui n'ont pas une culture de service public, mais une culture d'entreprise, c'est de comprendre : pourquoi les choses se passent comme ça aujourd'hui, où sont les failles du capital et où sont les points d'appui.

Il n'y a qu'une chose qui peut ramener au sens du travail, c'est que sa finalité ne soit plus dans le sens du profit, mais de partir des besoins de la population. Et aujourd'hui, ils sont énormes.

Le Relais : En 1990, nos entreprises historiques des PTT ont vécu un chamboulement complet, avec la loi Rocard-Quilès. Comment as-tu vécu cette période ?

CM : C'est une période où je n'étais pas syndiqué. Après mon premier concours d'agent des Lignes, j'ai été nommé dans une petite ville de province, où il n'y avait pas d'activité syndicale, même si on se défendait bien. En 1992, j'ai passé un des derniers concours de CDTX⁽¹⁾, qui m'a conduit à être nommé dans un centre de construction des lignes, à Paris, en pleine lutte contre la réforme. En 1990, sans activité syndicale, on ne voyait pas forcément les choses, mais ce que l'on voyait bien, c'est qu'il y avait une évolution dans les organisations du travail, que l'on commençait à compter les chaises, parce qu'il fallait évaluer le capital, on voyait les restrictions arriver. Ensuite, on a vu que commençaient les non-remplacements, donc une charge de travail qui augmente, et dans les organisations du travail, la rentabilité était devenue une question centrale plus que la réponse aux besoins, la sous-traitance augmentait, voilà les signes que l'on voyait. Et

j'ai souvenir du débat avec Maryse Dumas et la direction en 1989, où nous étions invités à participer.

Le Relais : A partir de 1992, comment es-tu intégré dans l'activité CGT et dans cette bataille de grands changements ?

CM : En arrivant à Paris, je me suis syndiqué tout de suite, avec une première question : comment traitait-on la reconnaissance de mon concours ? On avait changé les règles des évolutions de carrières et j'ai été affecté sur un poste qui était moins bien classifié que le poste sur lequel on m'avait dit que j'allais être nommé. Tout ça parce que j'avais plus d'expérience ! On a vu les incohérences qui ont commencé direct autour des classifications. Dans le service, il y avait une section syndicale, la bagarre y était déjà engagée, car on voyait bien l'évolution des règles de gestion, que l'on était en train de changer la finalité du travail. On voyait bien, aux lignes, que la qualité de travail n'était plus la priorité, mais que la priorité, c'était plutôt la capacité de mesurer la force de travail et de pouvoir faire des organisations qui permettent d'être plus rentables avec moins d'emplois, en fait.

1. Conducteur des travaux

Donc, on a travaillé une organisation du travail dans un service public. Ensuite, les nouvelles règles de gestion nous ont divisés. En 1990, il y avait un signe fort que l'on a vu arriver, je ne l'ai analysé qu'après coup. Les fiches de paye quand elles arrivaient, étaient posées le matin sur les tables, sans enveloppe, et tout le monde regardait et cherchait pour trouver la sienne. Puis, la distribution se faisait toujours sur les tables, mais dans une enveloppe. Après la privatisation, on les a reçues chez nous. A partir de là, on a bien vu qu'à l'intérieur des enveloppes, il y avait des nuances. Les entreprises ont travaillé classifications et rémunérations, pour organiser la division, en créant des jalousies, notamment entre reclassés et reclassifiés⁽²⁾. La CGT a mené une bataille pour que les personnels n'aient pas à se positionner pour l'un ou pour l'autre, en mettant en avant que le cœur du problème c'était l'ensemble des règles de gestion, pas seulement les classifications. Cette question a fait l'objet de débats, disons, « vifs » et récurrents parmi les syndiqués.

Le Relais : Concrètement comment l'organisation CGT PTT a-t-elle pris les choses ?

CM : Ce qui a primé à cette période-là, c'était l'évolution des métiers. Petit à petit on rentrait dans une logique commerciale à la place d'une logique de réseaux. Le cœur de métier se déplaçait vers les forces commerciales, avec les classifications, la suppression de la notion de « grade distinct de l'emploi⁽³⁾ », tout a été organisé pour que l'on change la finalité de l'entreprise. Or, historiquement, le cœur de métier, c'était aussi le cœur des forces de la CGT. Il a donc fallu investir de nouvelles réalités pour continuer de peser. Par ailleurs, la séparation des PTT ne nous a pas fait perdre le lien qui unissait historiquement les salariés de La Poste et des Télécoms.

D'ailleurs, je me souviens très bien, au cœur de la lutte, être allé faire des prises de paroles dans le centre courrier de Paris 11, voisin de mon site Telecom, pour appeler à la solidarité de lutte.

Sur mon site, pendant la réforme des classifs le restaurant administratif était devenu le QG de la lutte. Par la suite, sous prétexte de sécurité, mais en fait pour entraver l'activité syndicale continue qui nous permettait de faire voter chaque salarié, la direction a fait installer à chaque étage



Paris manifestation du 9 mai 1990

des badges d'accès, ce que nous avons jusqu'ici toujours réussi à empêcher. Cela dit, avec 40 syndiqués organisés sur le site, il est devenu plus raisonnable pour l'entreprise de les désactiver.

Le Relais : A partir de là, comment a-t-on fait évoluer l'organisation interne de la fédération ?

CM : La séparation⁽⁴⁾ Poste/Télécoms a été accompagnée, quelques mois plus tard, par la loi de déréglementation⁽⁵⁾ qui a déclenché un changement fondamental du secteur. On est passé d'une administration, à deux entreprises, La Poste et France Telecom, puis à un secteur des télécommunications avec l'émergence de nombreuses entreprises de toutes tailles. La décision a été prise de devenir la fédération qui organise les salariés de toutes les entreprises du secteur Poste et Télécom, de devenir la CGT de toutes et tous dans notre nouveau champ.

La concurrence entre les entreprises ne devait pas conduire à la concurrence entre les salariés. C'est ce qui nous a conduits, quelques années plus tard, à confirmer

2. Une des conséquences immédiates de la loi Quilès a été la mise en place de nouvelles grilles indiciaires pour les fonctionnaires. Ils ont eu « le choix » de rester sur leurs anciennes grilles ou d'opter pour les nouvelles. Évidemment ce choix tronqué n'était pas sans conséquences pour leur avenir à court et à long terme.

3. Avant 1990, les mêmes emplois pouvaient être tenus par des agents de grades différents.

4. La loi n° 90-568 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Télécom, dite loi Quilès (du nom du ministre Paul Quilès) a été votée par le Parlement français le 2 juillet 1990.

5. La loi du 29 décembre 1990 relative à la réglementation des télécommunications (dite « LRT ») réduit le monopole de France Télécom à la téléphonie fixe et aux cabines téléphoniques publiques, ouvrant tous les autres services et réseaux à la concurrence.

cette orientation en devenant la FAPT. Un choix qui reste encore aujourd'hui un enjeu d'avenir essentiel et même existentiel. C'est un long chemin semé d'obstacles liés à la stratégie d'un secteur et d'entreprises qui travaillent dans la durée, à marchandiser la communication écrite, orale et visuelle, à effacer le service public des consciences. Nous avons travaillé avec les syndicats départementaux à faire progresser nos idées dans un contexte de chocs culturels, entre les salariés issus du service public et les salariés des nouvelles entreprises, avec les difficultés que l'on connaît aujourd'hui, parce qu'on a eu des débats. D'un côté, des camarades de SFR qui disaient qu'ils ne voulaient pas être fonctionnaires, mais aussi de l'autre, des camarades qui disaient : « moi je ne vais pas voir la concurrence » ...

Autre obstacle, la création de SUD, sur la base d'une scission de la CFDT, n'a pas été un détail. En Ile de France, elle a divisé le rapport de forces par deux, en plein affrontement contre la privatisation. En effet, la priorité affichée de ce syndicat, que j'ai constatée personnellement sur le terrain, n'était pas la lutte des classes, mais d'exister et de grandir, en organisant une campagne de dénigrement à l'encontre de la CGT ciblant particulièrement nos jeunes syndiqués.

Le Relais : Quels sont les grands axes de bataille aujourd'hui ? Quelles sont les perspectives pour la fédération ?

CM : Ils sont restés à peu près les mêmes sur le fond, et ils refont surface pour ceux qui auraient été perdus de vue. En quelques années, le capital a travaillé à effacer des consciences cette idée que les activités télécom pouvaient relever du service public. A partir du téléphone portable, qui a d'entrée été considéré comme un objet de consommation, tous les produits services et infrastructures sont passés de l'estampille « propriété de l'état », à objet de consommation à forte valeur ajoutée. On voit bien l'accélération actuelle de cette logique pour ce qui est des activités postales avec le colis, nouvel eldorado financier, qui sert de fer de lance à la déréglementation de tout le secteur, comme le téléphone portable à ses débuts...

En 1990, j'ai été formé à la fibre optique. Puis, d'un coup, plus rien pendant 10 ans. C'est bien la démonstration que l'on a privilégié le processus de privatisation aux investissements. Alors que la CGT menait déjà une campagne d'ampleur pour le développement de la fibre sur tout le territoire, la direction nous rétorquait que les usages n'existaient pas. On voit aujourd'hui sur la 5G, et l'empressement des opérateurs, que cette question des usages était bien un argument bidon. On est au cœur, aujourd'hui comme hier, de l'affrontement entre la réponse aux besoins de la population et la création de besoins pour le profit. Or, aujourd'hui, le débat se situe d'emblée dans l'acceptation à priori de la propriété privée des activités télécom.

C'est pourquoi le service public de la communication est la perspective à reconquérir, qui doit rassembler les travailleurs et les usagers, à partir d'une appropriation

Le travail a plusieurs visages. La CGT Fapt a le vôtre.

Syndiquez-vous !

publique démocratique que nous avons appelée nationalisation du 21^e siècle.

L'autre jour, des travailleurs auto-entrepreneurs en lutte, commercialisant pour le compte d'Orange des accès à internet en porte à porte, nous disaient : «ce qui serait bien, c'est que l'on travaille dans le cadre d'un service public». Quand on entend cela, on se dit que la flamme brille encore, et qu'il faut travailler à partir du travail, de son sens, de sa finalité, à la faire grandir et s'embraser.

La 5G n'est donc pas une question d'Amish mais un sujet sérieux d'avenir qui concerne l'accès à la communication du futur pour toutes et tous, avec des exigences légitimes de la population et des jeunes en particulier, que cela se fasse dans des conditions de production qui respectent la planète et ses habitants.

Sans maîtrise publique, le capital, pour des considérations de rentabilité immédiate, peut masquer la dangerosité d'une technologie, mais aussi rendre dangereuse une technologie qui pourrait se développer sans l'être.

Le Relais : Est-ce qu'on a les forces pour gagner ça ?

CM : Potentiellement on a les forces. Dans le secteur, on est autant qu'avant la privatisation, en nombre de salariés, mais au lieu que ce soit dans une administration ou dans deux entreprises, c'est dans des

centaines d'entreprises. Or, l'enjeu, c'est de recréer des solidarités, là où la déréglementation a divisé, recréer des solidarités revendicatives, autour du sens du travail, des droits et garanties.

Le potentiel d'adhésions est là, il est immense. La question d'actualité, c'est notre capacité à faire de la syndicalisation et à développer une vie syndicale CGT dans toutes les entreprises. Cohabitent aujourd'hui sur un même lieu de travail, salariés sous statut, CDI, CDD, intérimaires, apprentis, prestataires, sous-traitants, travailleurs sans papiers... Être la CGT de toutes et tous dans cette situation, c'est bien plus qu'une bonne intention, c'est un sujet existentiel pour rester, ou dans certains cas redevenir, un syndicat de masse et de classe, les 2 étant indissociables. La vitesse de développement de la précarisation est telle que, d'une part, on a du mal encore à intégrer ce réflexe CGT dans notre activité de tous les jours, d'autre part, nous sommes confrontés à ce que disait très justement Louis Vianney⁽⁶⁾ dans son livre *les nouveaux défis* : «la précarité elle fait peur». Il est donc plus naturel, de garder à distance ce qui fait peur, que de l'approcher.

Il y a un virage, un déclic, à prendre pour retrouver le chemin de la syndicalisation de masse et de la continuité syndicale, toutes deux dépendantes de la vie syndicale dans l'entreprise, qui replace la revendication avant la représentation.

6. Louis Vianney secrétaire général de la fédération CGT des PTT de 1979 à 1982, secrétaire général de la confédération CGT de 1992 à 1999.



Site



Bulletin d'adhésion à l'IHS-CGT-Fapt

Merci d'écrire en lettres capitales

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

E-mail :

1. adhère à l'IHS-CGT-Fapt, au prix de : 5 euros (minimum).

1. souscrit un abonnement d'un an à la revue *Le Relais* (4 numéros par an), afin d'être régulièrement informé(e) de l'activité et des initiatives de l'IHS, au prix de 15 euros.

Je règle :

5 euros pour l'adhésion à l'IHS

15 euros pour l'abonnement au Relais

soit au total : 20 euros

Date :

Signature :

